

RAPPORT SEMESTRIEL

2026



Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 636.453,20 euros
Siège social : 43, avenue de Boisbaudran, 13015 Marseille
514 692 045 R.C.S. Marseille

SOMMAIRE

1. Présentation de la société	3
1.1 Description des activités de la société ENOGIA	3
1.2 organes de direction et d'administration	4
2. Rapport semestriel d'activité	6
2.1 description des faits marquants et commentaires sur l'activité d'enogia pendant le 1er semestre 2026	6
2.2 Eléments juridiques.....	8
2.3 Informations relatives au capital social	10
2.4 Avancement des activités de la Société et activité en matière de recherche et développement.....	11
2.5 Management et organisation	11
2.6 Propriété intellectuelle.....	11
2.7 Evénements postérieurs au 30 juin 2026	11
2.8 Eléments financiers (synthèse et renvoi)	11
2.9 Principales transactions entre parties liées	12
2.10 Principaux facteurs de risques	12
2.11 perspectives.....	27
3 Eléments financiers.....	29
3.1 Etats financiers semestriels au 30 juin 2026	29
3.2 Notes aux comptes intermediaires	32

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

1.1 DESCRIPTION DES ACTIVITES DE LA SOCIETE ENOGIA

ENOGIA a été fondée en 2009 par de jeunes ingénieurs pour développer des solutions de transition énergétique. Son cœur technologique repose sur la miniaturisation des machines tournantes (turbomachines). ENOGIA a développé des micro-turbines de taille et de poids significativement réduits, disposant d'une durabilité supérieure aux standards de marché. La société dispose au total de 10 brevets déposés et travaille de manière privilégiée en R&D avec IFP Energies Nouvelles, avec laquelle elle dispose d'un contrat cadre de recherche et développement. Cette innovation permet, par sa compacité et sa performance, de décliner l'utilisation de turbomachines dans de nouveaux domaines.

A sa création, ENOGIA a d'abord développé une gamme de micro-turbines dédiées à la conversion de chaleur fatale ou renouvelable en électricité, intégrées dans des micro-centrales électriques appelées « **ORC** ». La technologie ORC permet de convertir des flux de chaleur (eau chaude, vapeur, huile thermique, gaz chauds) en électricité. Elle est utile là où de la chaleur est disponible mais pas directement utilisable (chauffage, process), en la convertissant en électricité, une forme d'énergie transportable et ayant une valeur importante. Les modules ORC < 300kW, spécialités de la société ENOGIA, présentent de nombreux avantages. Leur installation est aisée et ne nécessite que très peu de génie civil. Cela permet également de produire de l'énergie au plus près de l'utilisateur final, minimisant les pertes et les coûts de transport. Les modules ORC < 300 kW adressent un marché beaucoup plus étendu que les machines de forte puissance, celui des flux de chaleur de faible température bien plus nombreux et répartis dans le monde.

En 2018, ENOGIA a commencé à décliner sa technologie de turbomachines à d'autres applications, développant dans un premier temps des compresseurs pour Piles à Combustible Hydrogène. Face au décalage du marché de l'hydrogène, les équipes d'ingénierie d'ENOGIA ont ensuite été mobilisées plus largement pour diverses prestations de conception de machines tournantes à divers acteurs de la décarbonation. ENOGIA contribue par exemple au développement du stockage d'énergie et de la conversion énergétique sur des cycles au CO₂ supercritiques, à la conception de compresseurs pour la séquestration de CO₂ ou encore à l'élaboration de pompes cryogéniques.

Aujourd'hui les deux activités sont en phase de développement commercial.

1.2 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

1.2.1 Conseil d'administration

A la date du 30 juin 2026, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Nom	Mandat	Fonction dans la Société	Date de 1 ^{ère} nomination et de fin de mandat
Arthur Leroux	Administrateur et Président du Conseil d'administration	Directeur Général	Première nomination : AG du 4 juin 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 déc. 2026
Antonin Pauchet	Administrateur	Directeur Général Délégué	Première nomination : AG du 4 juin 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 déc. 2026
Société WINDROSE Représentant permanent : Eric Blanc-Garin	Administrateur	Néant	Première nomination : CA du 4 juin 2026 (nomination à titre provisoire en remplacement de Monsieur Eric Blanc-Garin, démissionnaire) Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 déc. 2026 (laquelle devra également procéder à la ratification de la cooptation opérée par le CA du 4 juin 2026)
Yazid Sabeg	Administrateur	Néant	Première nomination : CA du 28 juillet 2023 (cooptation ratifiée par l'AG du 6 juin 2024) Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 déc. 2026

Laurence Bricteux	Administrateur (indépendant)	Néant	Première nomination : AG du 4 juin 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 déc. 2026
Laurence Fontaine	Administrateur (indépendant)	Néant	Première nomination : AG du 4 juin 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 déc. 2026

1.2.2 Comités

Conformément à la recommandation R8 du Code Middledenext et dans la continuité de sa politique en matière de RSE, le Conseil d'administration du 12 octobre 2021 a décidé de la mise en place d'un Comité RSE, composé de Madame Laurence Fontaine, de Madame Laurence Bricteux et de Monsieur Antonin Pauchet. Le comité RSE est présidé par Madame Laurence Fontaine (administrateur indépendant).

Le Comité RSE est chargé de réfléchir, de proposer et de conseiller le Conseil d'administration en matière de politique et de stratégie RSE et d'en suivre le déploiement au sein de l'entreprise et auprès des collaborateurs. Il a également pour mission, en support du Conseil d'administration, de stimuler et fédérer les initiatives RSE menées par la Société. Il peut faire appel à l'expertise des différentes fonctions supports de l'entreprise et, sous réserve de validation budgétaire par la Société, à tout expert extérieur pour l'aider dans ses travaux.

1.2.3 Direction

Président Directeur Général	Arthur LEROUX
Directeur Général Délégué	Antonin PAUCHET
Directeur BU ORC	Benoit PAILLETTE
Directeur BU EPC	Nordine BELAISSAOUI
Directeur BU Turbomachines	Bruno MALNAR
Secrétaire général	Alaa Eddine GHAZZALI

2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

2.1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS ET COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE D'ENOGIA PENDANT LE 1ER SEMESTRE 2026

Commentaires sur l'activité de la période

Au premier semestre 2026, ENOGIA poursuit sa trajectoire de croissance rentable, portée par le marché de l'Industrie et l'exécution de contrats majeurs à l'export. La rentabilité continue de s'améliorer, avec un résultat d'exploitation positif pour la première fois.

(en milliers d'euros)	S1 2026	S1 2025	Variation
Chiffre d'affaires	7 152	5 432	+ 1 720
Produits d'exploitation	9 287	6 665	+ 2 622
EBITDA¹	1 100	691	+ 410
Résultat d'exploitation	148	-47	+ 195
Résultat financier	-225	-178	- 47
Résultat exceptionnel	0	0	-
Crédit d'impôts	188	262	- 74
Résultat net	111	36	+ 75

Au 30 juin 2026, le chiffre d'affaires d'ENOGIA s'établit à 7,2 millions d'euros (M€), en croissance de 32% sur un an, une évolution parfaitement en ligne avec l'objectif annoncé pour l'ensemble de l'exercice (supérieur à 30%). La quasi-totalité de l'activité, soit 98%, a été réalisée à l'export, avec une part encore renforcée en Asie.

Le chiffre d'affaires de l'activité Modules ORC ressort à 6,5 M€ à mi-exercice, en hausse de 45%, soit 91,4% du chiffre d'affaires total. Cette performance a été portée principalement par le marché Industrie, à travers notamment l'exécution de deux contrats majeurs d'équipement du parc de piles à combustible hydrogène d'Ulsan, en Corée du Sud : le premier engagé en 2025, le second, mené par SK Telecom, depuis le début de l'exercice 2026.

L'activité Turbomachines innovantes, qui représente 8,6% du chiffre d'affaires total, ressort à 0,6 M€ au premier semestre 2026, en repli de 33% sur un an. Après une phase de très forte croissance - l'activité a quasiment quadruplé au cours des deux derniers exercices -, ce repli résulte principalement du calendrier des projets, le chiffre d'affaires étant reconnu à l'avancement et plusieurs programmes se trouvant en phase d'essais ou de conception. Une reprise est attendue dès le deuxième semestre.

¹ L'EBITDA désigne le résultat d'exploitation avant prise en compte des dotations et reprises des amortissements et provisions. L'EBITDA est déterminé après production immobilisée. Ce solde de gestion illustre la capacité de l'entreprise à financer son exploitation au-delà de sa structure de financement et de la fiscalité.

Au premier semestre 2026, la rentabilité d'ENOGIA a de nouveau progressé. L'EBITDA s'inscrit en croissance de 59% sur la période, à 1 100 K€, soit un taux de marge d'EBITDA de 15,4% du chiffre d'affaires, contre 12,7% au premier semestre 2025.

Les produits d'exploitation ressortent en hausse de 39% à fin juin 2026, à 9,3 M€.

La production immobilisée se porte à 1 690 K€ sur le premier semestre 2026 contre 846 K€ un an plus tôt, la Société ayant poursuivi ses développements en Design-to-Cost et sur les Turbomachines innovantes, et engagé deux nouveaux projets structurants : la mise en service de la nouvelle usine et le développement du module ORC de moyenne puissance.

Les charges d'exploitation progressent de 36% sur la période, à 9,1 M€. S'ajoute à la hausse des achats liée à la croissance de l'activité de 32% une hausse des loyers ainsi que des coûts liés aux investissements réalisés sur le semestre (déménagement, développement du module ORC de moyenne puissance), par ailleurs activés au bilan. Cette évolution est en partie compensée par une progression plus contenue des charges de personnel (+24%). Les dotations aux amortissements et provisions restent quant à elles stables, à 1,0 M€.

Le résultat d'exploitation ressort positif pour la première fois, à 0,1 M€ (contre -0,05 M€ un an plus tôt).

Après prise en compte du résultat financier (-0,2 M€) et du crédit d'impôt recherche (188 K€), le résultat net ressort positif à mi-exercice, à 111 K€, contre 36 K€ un an plus tôt.

La réforme comptable supprimant la rubrique « Résultat exceptionnel », applicable depuis le 1er janvier 2025, est pleinement appliquée. Le résultat exceptionnel est nul au premier semestre 2026 comme au premier semestre 2025, les produits et charges correspondants étant présentés en résultat d'exploitation.

Le Free cash-flow ressort négatif sur la période, à -4,4 M€, contre +0,1 M€ au premier semestre 2025. Cette évolution résulte de l'effet conjugué de deux facteurs : la dégradation du besoin en fonds de roulement (+3,0 M€), liée au faible niveau tant des acomptes clients - des commandes significatives ayant été signées en fin de semestre - que des facturations, avec la suspension temporaire, au deuxième trimestre, des tests de réception (FAT) en raison du déménagement vers le nouveau site (cette pression devrait s'atténuer au second semestre) ; et la hausse du niveau d'investissements, à hauteur de 2,1 M€ sur le semestre dont 1,7 M€ de frais de développement, tenant aux deux projets structurants que sont la mise en service de la nouvelle usine et le développement du module ORC de moyenne puissance.

Au bilan, la position de trésorerie s'établit à 1,5 M€ au 30 juin 2026, contre 4,0 M€ au 31 décembre 2025, tandis que l'endettement financier brut atteint 9,1 M€ après la mise en place de nouveaux financements bancaires et obligataires pour 2,0 M€ sur le semestre. La dette nette ressort ainsi à 7,5 M€ (contre 3,3 M€ à fin 2025), à comparer à des capitaux propres de 7,1 M€ à mi-exercice.

Financement

Au cours du premier semestre 2026, la Société a mis en place 1,95 M€ de nouveaux financements bancaires à moyen terme auprès de ses banques historiques et de Bpifrance, assortis d'échéances d'au moins quatre ans.

Comme prévu lors de la mise en place du financement obligataire annoncé en décembre 2025, la Société a levé en mai 2026 la tranche complémentaire d'un montant nominal de 1,0 M€. Après prise en compte de l'amortissement des emprunts obligataires antérieurs, notamment de la dette souscrite auprès de la plateforme LITA.co, l'encours obligataire progresse de 0,2 M€ sur le semestre, à 4,2 M€ au 30 juin 2026.

Au total, l'endettement financier brut s'élève à 9,1 M€ au 30 juin 2026, contre 7,3 M€ au 31 décembre 2025.

Locaux et siège social

Le premier semestre a marqué une étape structurante sur le plan industriel, avec l'ouverture en juin du nouveau siège d'ENOGIA. Décidé par le Conseil d'administration du 27 mars 2026 avec effet au 30 avril, le transfert du siège social du 19 avenue Paul Héroult au 43 avenue de Boisbaudran, à Marseille, a été mené à bien en un seul semestre et s'est accompagné de la restitution intégrale du site précédent. Cette décision sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale ordinaire ; l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Proche du site historique, le nouveau siège réunit désormais en un même lieu les fonctions R&D, le pôle commercial et de direction ainsi que l'usine de production. Il permet un triplement des capacités de production, désormais dimensionnées pour accompagner les ambitions de la Société au-delà même de l'horizon du plan stratégique « Turbo 2028 ».

Activité en matière de recherche et développement

Les activités R&D de la Société reposent principalement sur une équipe de 15 ingénieurs au 30 juin 2026 aux profils d'expertises variées (mécanique de précision, mécanique vibratoire, thermique, thermodynamique, mécanique des fluides, électrotechnique, méthodes et industrialisation). Les travaux spécifiquement dédiés aux projets R&D sont portés à l'actif et feront l'objet d'un amortissement à compter de la fin d'investissement du programme.

La Société bénéficie des dispositifs fiscaux de Crédit Impôt Recherche et de Crédit Impôt Innovation. De plus, afin d'optimiser ses efforts de R&D tout en limitant ses dépenses, la Société recourt à des financements publics favorisant l'innovation de type subventions et avances remboursables.

La Société investit principalement dans le lancement du programme d'extension de la gamme ORC à des machines de plus forte puissance, dans le Design-to-Cost de ses modules et dans le développement de turbomachines innovantes au service de la transition énergétique, notamment pour le stockage thermodynamique d'énergie électrique et la conversion de chaleur à haute performance en cycles au CO2 supercritique.

2.2 ELEMENTS JURIDIQUES

Le Conseil d'administration du 27 mars 2026 a décidé, en application des dispositions statutaires l'autorisant à transférer le siège social à l'intérieur de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou d'un département limitrophe, le transfert du siège social au 43 avenue de Boisbaudran, 13015 Marseille, avec effet au 30 avril 2026. Cette décision, qui a donné lieu à la

modification de l'article 4 des statuts, sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale.

Le Conseil d'administration du 4 juin 2026 a pris acte de la démission de Monsieur Eric Blanc-Garin de ses fonctions d'administrateur et a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce, de nommer à titre provisoire la société WINDROSE, société par actions simplifiée au capital de 18 000,00 euros, dont le siège social est 14 rue Dumont d'Urville, 75116 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 982 482 606, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Eric Blanc-Garin. La société WINDROSE est représentée par Monsieur Eric Blanc-Garin en qualité de représentant permanent. Cette nomination, faite pour la durée restant à courir du mandat du prédécesseur, sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Ce même Conseil d'administration du 4 juin 2026, faisant usage de la délégation consentie par l'Assemblée générale mixte du même jour au titre de sa douzième résolution, a décidé l'émission et l'attribution gratuite de 160 000 bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») au profit de la société WINDROSE, en sa qualité de membre du Conseil d'administration. Les BSA sont répartis en trois tranches : 51 000 BSA au titre de l'exercice 2026, 53 000 BSA au titre de l'exercice 2027 et 56 000 BSA au titre de l'exercice 2028, chaque tranche étant définitivement acquise à l'issue de l'exercice concerné sous réserve des conditions de présence et de performance prévues par le règlement du plan. Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0,10 euro, à un prix de souscription de 4,68 euros par action. Les BSA pourront être exercés à compter de leur date d'acquisition définitive et jusqu'à l'expiration d'une période de 48 mois à compter de leur date d'attribution, sans pouvoir excéder 10 années à compter de leur émission.

Par ailleurs, à titre de rappel, le Conseil d'administration en date du 26 mars 2024 a procédé, conformément à la délégation de compétence octroyée par l'Assemblée générale du 9 juin 2023, à l'émission de 100.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BSPCE** ») au bénéfice de Benoît Paillette et d'Alaa Eddine Ghazzali, à hauteur de 10.000 BSPCE chacun et au bénéfice d'Arthur Leroux et d'Antonin Pauchet à hauteur de 40.000 BSPCE chacun.

Les BSPCE ainsi émis donnent droit à la souscription d'un nombre total de 100.000 actions ordinaires nouvelles moyennant un prix de souscription de 2,00€ par action. La période d'exercice est de 48 mois à compter de la date d'attribution et l'exercice est conditionné à l'atteinte par la société de plusieurs objectifs financiers pour les exercices 2024 et 2025.

Les conditions d'exercice prévues par le règlement du plan BSPCE2024 ayant été satisfaites, Monsieur Antonin PAUCHET a exercé quarante mille (40.000) BSPCE et Monsieur Arthur LEROUX trente-sept mille (37.000) BSPCE, au prix de souscription de 2,00 euros par action.

Par décisions en date du 30 juin 2026, le Président-Directeur général, agissant sur délégation de pouvoirs consentie par le Conseil d'administration du 26 mars 2024, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital en résultant et procédé à la mise à jour consécutive des statuts sociaux.

2.3 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

A la date du 30 juin 2026, le capital social de la Société s'élève à 636 453,20 euros, divisé en 6 364 532 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Cette évolution résulte de l'exercice, au cours du premier semestre 2026, de 77 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués par le Conseil d'administration du 26 mars 2024 dans le cadre du plan BSPCE 2024, dont la réalisation définitive a été constatée par décision du Président-Directeur général du 30 juin 2026.

Le capital social a ainsi été porté de 628 753,20 euros à 636 453,20 euros par création de 77 000 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale, émises au prix unitaire de 2,00 euros, soit une prime d'émission de 1,90 euro par action représentant un montant global de 146 300 euros affecté au compte « Prime d'émission ». Le montant nominal de l'augmentation de capital ressort à 7 700 euros et le montant total des souscriptions, intégralement libérées en numéraire, à 154 000 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Les actions nouvelles portent jouissance courante et sont assimilées aux actions existantes à compter de leur émission.

Selon les informations dont dispose la Société, le capital de la Société est composé uniquement d'actions ordinaires et est réparti, au 30 juin 2026, de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Arthur Leroux	109 088	1,71%	181 176	1,93%
Antonin Pauchet	86 418	1,36%	132 836	1,42%
Holding Leroux Pauchet	1 243 100	19,53%	2 486 200	26,50%
Sous-total fondateurs dirigeants	1 438 606	22,60%	2 800 212	29,85%
Duna & Cie	750 000	11,78%	1 500 000	15,99%
Sous-total autres actionnaires de référence	750 000	11,78%	1 500 000	15,99%
Public	3 257 005	51,17%	3 257 005	34,72%
Autres actionnaires (nominatifs)	918 921	14,44%	1 823 906	19,44%
Sous-total public et autres actionnaires nominatifs	4 175 926	65,61%	5 080 911	54,16%
TOTAL	6 364 532	100,00%	9 381 123	100,00%

Le nombre de droits de vote correspond aux droits de vote théoriques au sens de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF. Il intègre les 77 000 actions nouvelles créées le 30 juin 2026, non encore prises en compte dans la déclaration mensuelle établie à cette date.

Le Conseil d'administration du 12 février 2026, faisant usage de l'autorisation consentie par l'assemblée générale mixte du 6 juin 2024, a décidé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions. À ce titre, 198 000 actions gratuites ont été attribuées au profit de mandataires sociaux et de salariés de la Société, selon les conditions et critères définis par le règlement dudit plan, avec des périodes d'acquisition et de conservation conformes aux dispositions légales en vigueur.

Aucune action gratuite n'a été définitivement acquise au cours du premier semestre 2026.

2.4 AVANCEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE ET ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Voir paragraphe sur les immobilisations – section financière page 38.

2.5 MANAGEMENT ET ORGANISATION

Le management et l'organisation de la Société sont décrits aux sections 1.2 du présent rapport.

2.6 PROPRIETE INTELLECTUELLE

La politique menée en matière de propriété intellectuelle consiste pour la Société à déposer des demandes de brevets dans plusieurs pays suivant l'intérêt qu'un tel dépôt peut présenter.

A la date du présent Rapport, la Société dispose de 10 brevets enregistrés et d'un seul brevet en cours d'enregistrement et de différents droits de propriété intellectuelle.

2.7 EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2026

ENOGIA a obtenu, fin juillet 2026, un financement européen de 5,4 M€ dans le cadre du projet Turbo4Transition. Cette dotation s'inscrit dans une enveloppe globale gérée par la Région Sud (96,4 M€ au total, six projets retenus dans les Bouches-du-Rhône) au titre du Fonds pour une transition juste (FTJ), programme destiné aux territoires les plus concernés par la transition écologique. Les dépenses étant éligibles depuis début avril 2026, ce soutien couvre ainsi en grande partie les investissements engagés par ENOGIA au premier semestre dans le cadre de l'équipement de la nouvelle usine ainsi que du développement technologique des modules ORC de moyenne puissance.

2.8 ELEMENTS FINANCIERS (SYNTHESE ET RENVOI)

Les principaux éléments financiers du premier semestre de l'exercice 2026 sont traités de manière approfondie dans les annexes des états financiers semestriels au 30 juin 2026.

Les états financiers semestriels au 30 juin 2026 sont établis selon les mêmes règles et méthodes comptables que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025.

2.9 PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Il n'existe aucune transaction entre parties liées ayant eu lieu durant les six premiers mois de l'exercice en cours et ayant influé significativement sur la situation financière ou les résultats de la Société au cours de cette période.

2.10 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la liste des risques décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date du présent Rapport, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission, sont présentés dans la présente section les seuls risques spécifiques à la Société, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause.

La Société a synthétisé ses risques en cinq catégories ci-dessous sans hiérarchisation entre elles. Au sein de chacune des catégories de risques, les facteurs de risque que la Société considère, à la date du présent Rapport, comme les plus importants sont mentionnés en premier lieu, étant précisé que l'importance de chaque risque est appréciée sur la base d'un « risque net », c'est-à-dire en tenant compte des mesures de gestion du risque. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est susceptible de modifier cet ordre d'importance dans l'avenir.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société,
- présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque.

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net.

La Société a évalué le degré de criticité du risque net, sur la base d'une analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante : faible, moyen ou élevé.

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité du risque net
Risques liés au secteur d'activité de la Société			
Risques liés au marché	Moyen	Elevé	Elevé
Risques liés aux évolutions technologiques et à l'environnement concurrentiel	Moyen	Elevé	Elevé
Risques liés à l'évolution des politiques publiques et des réglementations	Faible	Elevé	Moyen
Risques liés à l'organisation de la Société			
Risques liés à la gestion de la croissance	Moyen	Elevé	Elevé
Risques de dépendance vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants	Faible	Moyen	Moyen
Risques liés à la capacité de conserver et attirer des personnes clés	Faible	Moyen	Faible
Risques liés aux activités de la Société			
Risques liés au retard dans l'exécution des contrats	Elevé	Faible	Moyen
Risques liés à la survenance d'incidents d'exploitation	Elevé	Faible	Moyen
Risques liés à l'utilisation de fluides frigorigènes	Moyen	Moyen	Moyen
Risques de sécurité du personnel et des personnes intervenant sur les sites industriels	Faible	Moyen	Faible
Risques liés à la performance des machines ORC	Moyen	Faible	Faible
Risques financiers			
Risques liés aux besoins de financement	Moyen	Moyen	Moyen
Risques de liquidité	Faible	Elevé	Moyen
Risques liés au Crédit d'Impôt Recherche	Moyen	Faible	Moyen
Risques de contrepartie	Faible	Moyen	Faible
Risques de crédit	Faible	Faible	Faible
Risques de taux	Faible	Faible	Faible
Risques de change	Faible	Faible	Faible
Risques réglementaires et juridiques			
Risques liés à la mise en cause de la responsabilité de la Société relative à ses produits	Moyen	Elevé	Elevé
Risque lié à des produits défectueux	Faible	Elevé	Moyen
Risques liés à la propriété intellectuelle	Moyen	Elevé	Elevé
Risques liés aux litiges	Faible	Faible	Faible

Ces principaux risques spécifiques à ENOGIA, leurs impacts négatifs et les mesures mises en œuvre pour les gérer, sont décrits ci-après :

Risques liés au secteur d'activité de la Société

Risques liés au marché

ENOGIA intervient sur des marchés diversifiés, notamment l'industrie, le maritime, l'environnement, la géothermie pour ses systèmes ORC (Cycle Organique de Rankine), ainsi que dans le développement de turbomachines innovantes pour des applications variées telles que le stockage d'énergie, la capture de CO₂, la santé et la cryogénie.

Bien que ces marchés présentent des perspectives de croissance significatives, leur développement demeure sensible à divers facteurs économiques et réglementaires. Des fluctuations des prix des énergies fossiles pourraient influencer la compétitivité des solutions proposées par la Société. De plus, une évolution défavorable des politiques publiques en matière de transition énergétique ou des retards dans l'adoption de technologies innovantes par les industries concernées pourraient ralentir la progression de ces marchés.

Par ailleurs, la réussite commerciale des technologies développées par ENOGIA dépend de leur capacité à répondre aux besoins spécifiques des clients et à s'adapter aux évolutions technologiques rapides. Une inadéquation entre l'offre de la Société et les attentes du marché pourrait affecter négativement sa position concurrentielle.

La concrétisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un impact défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société.

Mesures de gestion des risques : ENOGIA a mis en place une stratégie de diversification sectorielle et géographique pour atténuer les risques liés au marché. La polyvalence de ses turbomachines permet une adaptation à diverses applications, réduisant ainsi la dépendance à un seul secteur. Un suivi régulier des tendances du marché est assuré par l'équipe de direction, permettant une réactivité face aux évolutions économiques et réglementaires. De plus, l'expansion internationale de la Société offre une répartition des risques liée aux spécificités de chaque région.

Degré de criticité du risque net : Élevé

Risques liés aux évolutions technologiques et à l'environnement concurrentiel

L'offre de la Société nécessite le recours à de multiples technologies en permanente évolution. Si la Société n'était pas en mesure de s'adapter aux évolutions technologiques, son offre pourrait perdre de son attractivité liée à son niveau de performances actuelles et être dépassée technologiquement, voire obsolète. Si les équipes de R&D sont parvenues jusqu'à présent à anticiper et à intégrer les évolutions technologiques, la Société ne peut garantir qu'elle parviendra à rendre ses produits et procédés brevetés compatibles avec les évolutions à venir. Plus généralement, le développement par un concurrent de nouvelles technologies plus performantes et plus rentables que celles développées par la Société pourrait rendre inopérants les technologies et les produits développés par la Société.

En cas d'incapacité de la Société à disposer d'une offre à la pointe des innovations technologiques, de développement d'une offre concurrente plus performante ou encore de nécessité à mobiliser des ressources financières supérieures à celles anticipées pour intégrer les nouvelles technologies, il pourrait en résulter un impact défavorable plus ou moins sensible sur son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives de développement.

La Société estime bénéficier d'une position concurrentielle forte sur les marchés qu'elle vise. Celle-ci est néanmoins exposée à une concurrence de la part de certains compétiteurs, déjà présents ou désireux de s'y implanter, et qui pour certains d'entre eux peuvent disposer de ressources commerciales, financières, techniques ou humaines plus importantes que celles de la Société, voire de certains clients qui pourraient envisager d'internaliser la conception ou la production des produits et éléments élaborés par la Société. La pression que cette concurrence serait susceptible d'exercer sur les prix pourrait contraindre la Société à limiter

ses prix de vente et réduire ses marges, remettant ainsi en cause sa capacité à générer la rentabilité escomptée dans les délais envisagés.

La compétitivité de la Société dépend de plusieurs facteurs, dont :

- sa capacité à intégrer toutes les innovations technologiques afin de conforter l'attractivité de son offre ;
- sa capacité à s'adapter à son environnement concurrentiel ;
- la performance et le rapport qualité-prix de ses produits comparés à ceux de ses concurrents ;
- sa capacité à développer des relations avec ses clients futurs, à les fidéliser et à répondre, voire anticiper leurs futurs besoins.

Si la Société n'était pas en mesure de s'adapter et de répondre à la pression concurrentielle actuelle et future sur ses marchés, cela pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

Mesures de gestion des risques : La Société mène une veille concurrentielle active via ses équipes commerciales et une veille technologique pour identifier l'émergence de produits et/ou de solutions concurrentes. La compétitivité/prix des produits de la Société est au cœur des préoccupations des équipes techniques et commerciales. Par ailleurs, plusieurs actions de R&D qui ont pour but de conserver et d'accentuer l'avance technologique de la Société dans le domaine des micro-turbomachines sont menées, notamment via des projets de recherche partenariale.

Degré de criticité du risque net : Elevé

Risques liés à l'évolution des politiques publiques et des réglementations

ENOGIA évolue dans un environnement marqué par un soutien croissant des politiques publiques en faveur de la transition énergétique et de la décarbonation industrielle. Ces politiques encouragent le développement de solutions innovantes telles que les systèmes ORC (Cycle Organique de Rankine) pour la valorisation de chaleur fatale et les turbomachines pour des applications dans des secteurs stratégiques, notamment le stockage d'énergie, la capture de CO₂ et l'efficacité énergétique.

Cependant, les politiques publiques et les réglementations peuvent varier significativement d'une région à l'autre et évoluer au fil du temps. Des changements, tels qu'un réajustement des priorités budgétaires ou un ralentissement des programmes de transition énergétique, pourraient affecter le soutien financier ou réglementaire accordé à ces technologies. Une réduction des incitations fiscales, subventions ou mécanismes de soutien pourrait limiter l'adoption des solutions proposées par la Société et freiner le développement des marchés concernés.

Par ailleurs, les disparités dans les cadres réglementaires entre les différentes régions géographiques peuvent créer des incertitudes pour les clients et partenaires d'ENOGIA, notamment en ce qui concerne les conditions de mise en œuvre et de commercialisation des technologies. Ces incertitudes pourraient influencer sur les décisions d'investissement des clients ou ralentir l'adoption des technologies proposées par la Société.

La survenance de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait entraîner une diminution de la demande pour les solutions proposées par ENOGIA et, par conséquent, affecter ses performances financières et sa croissance.

Mesures de gestion des risques : ENOGIA surveille de près l'évolution des politiques publiques et des réglementations dans les régions où elle opère. Un suivi régulier des mécanismes de soutien, assuré par les équipes commerciales et le management, permet à la Société d'anticiper les changements et d'ajuster sa stratégie en conséquence. De plus, la diversification géographique et sectorielle de la Société limite son exposition aux variations réglementaires dans une région ou un secteur spécifique.

Degré de criticité du risque net : Moyen

Risques liés à l'organisation de la Société

Risques liés à la gestion de la croissance

Dans un contexte de croissance significative, la Société doit relever les défis liés à l'augmentation des volumes d'activité et à la gestion de son besoin en fonds de roulement (BFR). ENOGIA opère dans un cadre industriel nécessitant une coordination étroite entre la gestion des flux logistiques, les stocks des sous-traitants, les activités de fabrication et les essais. La dépendance à une chaîne de sous-traitance diversifiée impose également une maîtrise rigoureuse des délais, des coûts et de la qualité.

La capacité de la Société à maintenir cette croissance repose sur les éléments suivants :

- la gestion efficace des flux logistiques et des relations avec les sous-traitants pour répondre aux augmentations de volume ;
- la planification et l'optimisation des besoins en fonds de roulement, notamment en termes de financement des stocks et de trésorerie ;
- la capacité à structurer et standardiser les processus de fabrication et d'essais pour soutenir les montées en cadence.

Toute difficulté dans ces domaines, qu'il s'agisse de ruptures dans la chaîne d'approvisionnement, de retards dans la production ou de besoins de financement mal anticipés, pourrait avoir un impact significatif sur les activités, les résultats et la situation financière de la Société.

Mesures de gestion des risques : ENOGIA a mis en place une stratégie visant à accompagner cette croissance rapide tout en minimisant les risques opérationnels. Ces mesures incluent :

- une gestion renforcée des relations avec les sous-traitants stratégiques pour garantir la continuité des approvisionnements et optimiser les coûts logistiques ;
- la mise en œuvre d'outils de gestion industrielle et logistique pour anticiper et suivre les flux ;
- une anticipation des besoins en financement pour soutenir les variations de BFR, en collaboration avec des partenaires financiers ;
- l'amélioration continue des processus de fabrication et d'essais pour augmenter l'efficacité opérationnelle.

Degré de criticité du risque net : Élevé

Risques de dépendance vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants

La Société est dépendante de principaux fournisseurs pour son approvisionnement en divers produits qui sont nécessaires à la production des ORC (échangeurs, pompes, générateurs, etc.) et à la maintenance de ces machines. La Société achète également des fluides organiques non inflammables de type réfrigérants HFC et HFO à des fournisseurs de fluides.

Par ailleurs, la Société n'assure pas elle-même l'usinage des pièces mécaniques spécifiques et est dépendante de certains sous-traitants chez qui elle fait réaliser ces tâches.

Si un fournisseur, un fabricant ou un sous-traitant de la Société lui faisait défaut, ou si son approvisionnement en produits était réduit ou interrompu, la Société pourrait subir des retards dans ses développements et dans la production de ses solutions ou ne plus être capable de les commercialiser de manière compétitive.

L'approvisionnement de la Société en l'un quelconque des produits dont elle a besoin pour fabriquer ses solutions pourrait être interrompu ou voir son volume réduit. Dans un tel cas, la Société pourrait ne pas être capable de trouver d'autres fournisseurs de produits de qualité et à un coût acceptable et dans des volumes appropriés.

Par ailleurs, si la Société n'était pas en mesure de maintenir ses accords d'approvisionnement en vigueur ou de nouer de nouveaux accords pour développer et faire fabriquer ses produits, cela pourrait avoir un impact défavorable sur son activité.

De tels événements, s'ils se réalisaient, pourraient également entraîner une hausse des coûts générant un préjudice en termes d'image et des risques de mise en jeu de la responsabilité de la Société.

Enfin, en cas de rupture ou dégradation de ses relations avec ses fournisseurs ou sous-traitants existants ou en cas d'accroissement de son activité, la Société pourrait être amenée à rechercher de nouveaux fournisseurs et/ou sous-traitants. Elle ne peut garantir qu'elle sera en mesure de conclure de nouveaux contrats dans les délais souhaités et à des conditions commerciales acceptables.

De manière générale, si la chaîne d'approvisionnement de la Société était interrompue et/ou ralentie pour l'une des raisons précitées ou en cas de réalisation de l'un des autres risques susvisés, l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société pourraient en être significativement affectés.

Mesures de gestion des risques : La Société mène une politique achat visant à sécuriser tous les approvisionnements de pièces et prestations « stratégiques ». Elle s'est d'ores et déjà assurée d'avoir, à minima, deux fournisseurs identifiés et « testés » sur chacune de ces pièces et prestations, et souvent trois, comme pour les pièces de moteurs électriques et les onduleurs/variateurs de fréquence.

Degré de criticité du risque net : Moyen

Risques liés à la capacité de conserver et attirer des personnes clés

Le succès de la Société repose en grande partie sur la qualité de son équipe de direction qui dispose d'une expérience et d'une expertise importante. Il repose également sur une équipe de collaborateurs motivés, qualifiés et formés notamment dans le domaine de la recherche et du développement, du marketing, de la commercialisation, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des processus de production, de la gestion financière et des ressources humaines.

Le succès futur de la Société repose aujourd'hui sur l'implication de cette équipe et sur la capacité de la Société à la fidéliser mais également sur la capacité de la Société à recruter, intégrer et fidéliser de futurs collaborateurs qualifiés pour accompagner le développement anticipé de ses activités.

Cependant, la Société est en concurrence avec d'autres acteurs pour recruter et retenir des personnels qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est intense, la Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ses personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Mesures de gestion des risques : La Société a historiquement un turnover faible lié à l'adhésion des équipes à son projet ainsi qu'à la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Degré de criticité du risque net : Faible

Risques liés aux activités de la Société

Risques liés au retard dans l'exécution des contrats

Lorsque la Société vend un équipement, une turbomachine ou un module complet ORC, elle garantit à son client des délais maximum pour la fabrication et la livraison de l'équipement ou de la turbine. Une pénalité peut être due par la Société au client si la fabrication et/ou la livraison intervient après la date contractuelle.

Ces pénalités peuvent représenter jusqu'à 10 % du montant d'un contrat, étant précisé que l'ensemble des pénalités d'un contrat est plafonné comme dans le cadre des garanties de performance. Les pénalités sont calculées par jour/semaine de retard. Il est précisé que les garanties contractuelles accordées par la Société à ses clients ont des durées limitées.

La Société gère les risques de retard d'exécution des contrats en gérant de manière dynamique les différentes phases de fabrication et de livraison des équipements (machine ou turbomachine), notamment en maîtrisant les procédés de fabrication et de livraison concernés, en gérant de façon proactive la relation avec les sous-traitants et en prévoyant des actions correctives susceptibles de compenser les éventuels retards.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

Mesures de gestion des risques :

La Société a mis en place plusieurs actions pour limiter les risques de retard dans l'exécution de ses contrats :

- Politique de stockage : Constitution de stocks de composants critiques pour réduire les délais de livraison et garantir une continuité dans l'exécution des contrats.
- Multi-sourcing : Développement d'un réseau de fournisseurs alternatifs pour les composants standards afin de limiter les risques liés à une défaillance ou un retard d'un sous-traitant.
- Standardisation des produits : Réduction des développements spécifiques au profit de solutions standardisées, plus rapides à fabriquer et à livrer.
- Planification renforcée : Mise en place d'une équipe dédiée à la planification et à la production pour garantir une maîtrise fine des flux et une anticipation des éventuels goulots d'étranglement.
- Suivi proactif des sous-traitants : Renforcement des relations avec les partenaires stratégiques et mise en œuvre de plans d'action correctifs en cas de retard anticipé.

Degré de criticité du risque net : Moyen

Risques liés à la survenance d'incidents d'exploitation

L'exploitation de machines ORC est exposée aux risques liés à la survenance d'incidents d'exploitation au niveau des unités de production (dysfonctionnement des équipements, bris et pannes des machines, etc.).

Les machines d'ENOGIA vendues aux clients disposent d'une garantie constructeur (en général d'une durée de 12 mois). Si un défaut sur un équipement avait lieu durant la période de garantie, ENOGIA devrait prendre à sa charge les coûts de réparation de l'équipement concerné.

Même si la Société bénéficie elle-même de garanties sur les pièces qu'elle achète pour assembler ses modules ORC, elle ne peut exclure que l'activation des garanties constructeurs visées au paragraphe précédent aient un impact significatif de nature à affecter son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

La Société propose des contrats de maintenance sur intervention et surveillance à distance des installations. ENOGIA connecte ses machines via le réseau internet et les surveille à distance. Cette surveillance permet d'assurer un suivi en temps réel des cycles d'exploitation des machines, avec des indications sur leur performance, et vise à limiter le risque de survenance d'incidents d'exploitation au niveau des machines d'ENOGIA.

De manière générale, en amont, ENOGIA mène une politique stricte de contrôle de ses fournisseurs d'équipements pour s'assurer que le niveau de fiabilité des équipements livrés est optimal. De plus, des procédures de renouvellement d'équipements ont été mises en place au sein de la Société pour diminuer les coûts d'un éventuel remplacement en cas d'incident d'exploitation et le délai d'indisponibilité en résultant.

Toutefois, la Société ne peut exclure que pour certains projets, des défauts de conception apparaissent et créent une usure prématurée de la machine. Dans ce cas, la Société pourrait avoir à prendre à sa charge une partie des travaux de remise à niveau de l'installation, ces travaux pouvant avoir un impact significatif de nature à affecter son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Mesures de gestion des risques : La Société développe des solutions de suivi de flotte (en partenariat avec Faurecia) et de maintenance prédictive et préventive pour réduire ce risque.

Degré de criticité du risque net : Moyen

Risques liés à l'utilisation de fluides frigorigènes

Les machines ORC d'ENOGIA utilisent principalement des fluides de type HFO (HydroFluoroOléfines), réputés pour leur faible impact environnemental et leur compatibilité avec les réglementations européennes actuelles. Toutefois, l'utilisation de ces fluides reste soumise à des évolutions potentielles de la réglementation, notamment dans le cadre de politiques visant à réduire encore davantage les émissions de gaz à effet de serre et les impacts environnementaux.

En cas d'interdiction ou de restriction future de l'utilisation des fluides HFO, ENOGIA pourrait être amenée à développer ou à intégrer des solutions utilisant des fluides alternatifs. Cette adaptation nécessiterait des investissements en R&D, des tests d'intégration, ainsi qu'un temps de développement qui pourrait impacter les délais de mise sur le marché. Par ailleurs, une transition vers de nouveaux fluides pourrait nécessiter des ajustements dans les processus de fabrication et de maintenance.

Ces évolutions réglementaires pourraient également augmenter les coûts de fabrication ou limiter temporairement l'attractivité des solutions proposées par ENOGIA si des solutions alternatives ne sont pas immédiatement disponibles ou compétitives.

Mesures de gestion des risques : ENOGIA anticipe ce risque en :

- surveillant de près les évolutions réglementaires en Europe et à l'international concernant les fluides frigorigènes ;
- développant une capacité interne de recherche et de tests pour identifier et valider des fluides alternatifs à faible impact environnemental et compatibles avec ses machines ORC.

Degré de criticité du risque net : Moyen

Risques de sécurité du personnel et des personnes intervenant sur les sites industriels

Compte tenu de ses activités industrielles, la Société est confrontée à un risque lié à la sécurité des personnes travaillant au contact des machines.

En effet, il est rappelé que les équipes d'ENOGIA interviennent dans la phase de fabrication, dans la phase de mise en œuvre, c'est-à-dire l'installation des machines ORC sur sites, mais également dans les phases de tests des machines et de maintenance après installation. Ces équipes sont donc exposées à des risques de sécurité liés tant aux opérations d'installation, de production et de maintenance qu'aux conséquences d'un éventuel accident industriel.

Dans ce cadre, la responsabilité de la Société, tant civile que pénale, pourrait être engagée.

La santé et la sécurité des salariés constituent un enjeu majeur pour ENOGIA. Dans ce cadre, la Société s'efforce de garantir à ses salariés de bonnes conditions de travail notamment en évaluant les risques propres à leurs postes au sein de l'entreprise, mais également en leur assurant de pouvoir travailler dans un environnement sûr. Pour ce faire, les salariés sont informés des risques encourus et sont formés par la Société.

En effet, les salariés bénéficient de programmes de formation et de sensibilisation et sont notamment soumis à des tests de capacités nécessaires pour certaines tâches spécifiques comme la manipulation des fluides frigorigènes : contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, mise en service, récupération des fluides de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

Mesures de gestion des risques : La Société a prévu de mettre en place un suivi QHSE (Qualité Hygiène Sécurité Environnement) via la nomination d'un responsable QHSE et la mise en place d'une procédure dédiée.

Degré de criticité du risque net : Faible

Risques liés à la performance des machines ORC

Lors de la vente d'un module ORC (Organic Rankine Cycle) ou d'une turbine, la Société s'engage sur des performances minimums, généralement en termes de puissance électrique pour des conditions spécifiques. Ces engagements sont vérifiés à travers des tests de performance réalisés à l'installation et à la mise en service des machines, en collaboration avec le client.

En cas de non-conformité des performances par rapport aux seuils convenus, la Société peut être confrontée à des retards dans le règlement de la dernière échéance de paiement, ce qui pourrait affecter temporairement sa trésorerie. Bien que les contrats actuels ne prévoient pas de pénalités financières directement liées aux performances, des écarts significatifs pourraient nuire à l'image et à la réputation de la Société auprès de ses clients et partenaires.

De tels incidents, bien que rares, pourraient avoir un impact défavorable sur la satisfaction des clients et, par conséquent, sur les perspectives de développement de la Société.

Mesures de gestion des risques :

La Société limite ces risques grâce à des tests approfondis réalisés en usine, appelés Factory Acceptance Testing (FAT), sur des bancs d'essais instrumentés et équipés de chaudières à modulation de puissance. Ces tests permettent de valider les performances des machines avant leur livraison, réduisant ainsi les risques de non-conformité.

Degré de criticité du risque net : Faible

Risques financiers

Risques liés aux besoins de financement

ENOGIA dispose actuellement de la liquidité lui permettant d'assurer ses échéances 2025 et de poursuivre le déploiement de son plan d'efficacité opérationnelle. Toutefois, la réalisation de ses objectifs financiers, notamment l'atteinte d'un free cash-flow positif en 2025, dépend de la stricte exécution de ce plan.

En cas de déviation significative par rapport à la trajectoire prévue, la Société pourrait être confrontée à des besoins de financement supplémentaires pour maintenir sa croissance et ses opérations. La capacité à lever des fonds dépendrait alors des conditions économiques et financières du moment, sur lesquelles ENOGIA n'a qu'un contrôle limité. Un accès restreint à des financements adéquats pourrait contraindre la Société à ralentir ou ajuster ses projets de développement, impactant potentiellement sa compétitivité et sa position sur le marché.

Mesures de gestion des risques : ENOGIA maintient une vigilance constante quant à l'exécution de son plan stratégique et à la gestion de sa trésorerie, afin de réagir promptement en cas de déviation et de sécuriser les ressources nécessaires à la poursuite de sa croissance.

Degré de criticité du risque net : Moyen

Risques de liquidité

La Société a effectué une analyse détaillée de son risque de liquidité et estime être en mesure de financer son fonds de roulement pour les 12 prochains mois. Cette évaluation prend en compte la trésorerie actuelle, les flux de trésorerie attendus provenant de son activité, ainsi que les ressources financières disponibles, y compris les lignes de crédit ou autres instruments financiers mobilisables si nécessaire.

Toutefois, ce scénario repose sur la stricte exécution du plan stratégique de la Société, incluant la maîtrise de ses dépenses opérationnelles et la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires prévus. En cas de déviation significative par rapport à ce plan, ou en présence d'événements imprévus impactant la trésorerie (par exemple, retards de paiement des clients ou augmentation des besoins de financement), la Société pourrait être confrontée à des tensions de liquidité à court terme.

La capacité de la Société à maintenir une liquidité suffisante dépend également de son aptitude à ajuster rapidement ses ressources et à mobiliser, si nécessaire, des financements externes dans des conditions favorables.

Degré de criticité du risque net : Moyen

Risques liés au crédit d'impôt recherche

Pour financer ses activités, la Société a opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (le « CIR »), qui consiste à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les consommables, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses ou soit modifié par un changement de réglementation. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

Mesures de gestion des risques : La Société s'est dotée d'un système de suivi des temps passés, précis et renseigné par chaque collaborateur, ainsi que d'une comptabilité analytique par projet, qui lui permet de suivre précisément les temps et dépenses engagées sur chaque activité de recherche et développement, qu'elle soit interne ou collaborative.

Degré de criticité du risque net : Moyen

Risques de contrepartie

La Société est exposée au risque de contrepartie, c'est-à-dire le risque qu'un ou plusieurs de ses clients fassent défaut.

Ce risque peut se matérialiser à tout moment pendant l'exécution d'un contrat dès lors que la situation financière du client connaît une dégradation significative ou que celui-ci devient insolvable, pouvant ainsi entraîner une incapacité du client à faire face à ses engagements vis-à-vis de la Société et/ou des retards dans les paiements dus à la Société.

La Société s'efforce d'évaluer au mieux le risque de contrepartie de ses clients, en fonction des informations auxquelles elle a accès, mais elle ne dispose pas en interne d'une véritable expertise pour réaliser le diagnostic financier de chaque client. A ce stade de son développement, la Société n'a pas non plus recours à des établissements extérieurs pour l'accompagner dans l'analyse de son risque clients.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Mesures de gestion des risques : Pour les clients exports et les clients pour lesquels le niveau d'information financière est jugé trop faible par la Société, les échéanciers de facturation prévoient un paiement des machines de 80 à 90% du prix de vente avant expédition. De plus la société sécurise certaines transactions par du crédit documentaire.

Degré de criticité du risque net : Faible

Risques de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. La Société fait appel, pour ses placements de trésorerie, à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie. À ce jour, les emprunts bancaires étant à taux fixe, la Société n'est ainsi pas exposée à un risque de taux d'intérêt.

Degré de criticité du risque net : Faible

Risques de taux

Le risque de taux correspond au risque de pertes que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient générer, qu'il s'agisse de perte en capital sur les titres financiers détenus ou d'accroissement de la charge d'intérêt sur les emprunts en cours. L'exposition de la Société à une telle évolution défavorable est très limitée compte tenu (i) de l'absence de détention de titre financier et (ii) du fait que les emprunts souscrits à ce jour par la Société sont à taux fixe.

Dans l'hypothèse où la Société ferait appel à de nouveaux financements bancaires à taux variable pour financer sa croissance, la Société pourrait potentiellement être exposée au risque de taux d'intérêt.

Degré de criticité du risque net : Faible

Risques de change

La Société s'efforce de limiter son exposition au risque de change en favorisant la signature de contrats en euros avec ses partenaires et clients. Cependant, dans le cadre de son développement à l'international, notamment en Asie, une part croissante des activités de la Société pourrait être libellée en devises étrangères.

En cas de fluctuations défavorables des taux de change, la Société pourrait être exposée à une augmentation des coûts de ses approvisionnements, à une diminution de la valeur des revenus perçus en devises étrangères, ou à une baisse de sa compétitivité sur certains marchés internationaux.

Au titre de l'exercice précédent, la part des facturations en devises étrangères est restée faible, mais la croissance des activités hors zone euro pourrait accroître cette exposition à l'avenir.

Mesures de gestion des risques : À ce stade, la Société ne recourt pas à des instruments de couverture systématiques, mais :

- cherche à privilégier les paiements en euros dans ses contrats avec ses clients et fournisseurs ;
- surveille de près les fluctuations des devises sur ses marchés clés, en particulier en Asie ;
- évalue la pertinence de mettre en place une politique de couverture des risques de change pour sécuriser les flux financiers en devises lorsque cela s'avère nécessaire.

Degré de criticité du risque net : Faible

Risques réglementaires et juridiques

Risques liés à la mise en cause de la responsabilité de la Société relative à ses produits

Responsabilité de la Société dans le cadre des processus de fabrication de ses produits

Certains processus de fabrication pourraient être la cause d'accidents, notamment l'utilisation de certaines énergies (électricité, pression), l'utilisation d'outillage d'atelier ainsi que les possibles fuites de raccords sur site. En cas de dysfonctionnement d'une solution de production ou bien à la suite d'une erreur humaine, la responsabilité de la Société pourrait être engagée du fait de préjudices corporels, matériels ou immatériels qui en résulteraient.

La survenance d'un accident dans les locaux de la Société, ou sur des sites clients, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats de la Société, son développement ou sa situation financière.

La Société pourrait devoir indemniser les tiers subissant un préjudice.

Dans une telle hypothèse, les contraintes réglementaires pesant sur la Société pourraient également être renforcées. Le renforcement des contraintes réglementaires pourrait consister notamment en une augmentation des garanties financières à constituer et en une augmentation significative des primes d'assurance.

La Société pourrait également être mise en cause du fait d'une erreur de conception d'une solution complexe ou d'un dysfonctionnement imputable à l'interface avec d'autres systèmes. Le dysfonctionnement d'une solution pourrait impliquer des coûts liés au rappel des produits, entraîner de nouvelles dépenses de développement, monopoliser des ressources techniques et financières.

Mesures de gestion des risques : La Société met en œuvre les bonnes pratiques à la fois en termes de conception de machine et d'exploitation de son outil productif pour réduire ces risques.

Degré de criticité du risque net : Elevé

Responsabilité de la Société en matière de produits défectueux

La Société pourrait être exposée à un risque de mise en cause de sa responsabilité lors de la commercialisation de ses produits, en particulier en ce qui concerne sa responsabilité du fait des produits défectueux.

La Société pourrait voir sa responsabilité engagée, en qualité de fabricant, du fait d'un dommage causé par un défaut d'un de ses produits mis en circulation par ses soins. Un produit est considéré comme défectueux lorsqu'il n'offre pas la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre. Il pourrait être demandé réparation à la Société d'un dommage résultant d'une atteinte à une personne ou à un bien.

La responsabilité de la Société pourrait toutefois être écartée si elle démontrait que l'état des connaissances scientifiques et techniques, au moment où le produit a été mis en circulation, ne pouvait permettre de déceler l'existence du défaut ou que le défaut du produit est dû à la conformité du produit avec des règles impératives d'ordre législatif ou réglementaire.

Si la responsabilité de la Société était ainsi mise en cause, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la demande des produits de la Société.

Mesures de gestion des risques : La Société met en œuvre des bonnes pratiques en termes de conception de produit et de campagnes d'essais pour réduire ces risques.

Risques liés à la propriété intellectuelle

La croissance future de la Société dépendra notamment de sa capacité à développer et protéger son savoir-faire et ses innovations. La politique menée en matière de propriété intellectuelle consiste pour la Société à déposer des demandes de brevets dans plusieurs pays suivant l'intérêt qu'un tel dépôt peut présenter. A la date du présent Rapport, la Société dispose de 10 brevets enregistrés.

Les droits de propriété industrielle déposés ne fournissent pas une protection dans toutes les juridictions et offrent une protection d'une durée qui peut varier d'un territoire à un autre. Ainsi, la protection systématique des droits de propriété intellectuelle pourrait être difficilement réalisable et représenter des coûts importants s'il devait être envisagé d'y recourir sur tous les marchés potentiels sur lesquels la Société est présente ou pourrait déployer son activité.

Par ailleurs, il n'existe pas de certitude que les demandes actuelles et futures de brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle de la Société donneront lieu à des enregistrements par les offices de propriété industrielle. En effet, la Société pourrait rencontrer des difficultés dans le cadre du dépôt et de l'examen de certaines de ses demandes de brevets, de marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle actuellement en cours d'examen/d'enregistrement. Par exemple, au moment du dépôt d'une demande de brevet, d'autres demandes de brevets peuvent constituer une antériorité opposable mais ne pas être encore publiées. Malgré les recherches d'antériorités et la veille qu'elle effectue ou fait effectuer, la Société ne peut donc avoir la certitude d'être la première à avoir conçu une invention et à déposer une demande de brevet correspondante. Il convient notamment de rappeler que dans la plupart des pays, la publication des demandes de brevets a lieu 18 mois après le dépôt des demandes elles-mêmes et que les inventions ne font parfois l'objet d'une publication ou d'une demande de brevet que des mois, voire des années plus tard.

Enfin, la délivrance d'un brevet, d'une marque ou d'autres droits de propriété intellectuelle n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité. En effet, les concurrents de la Société pourraient à tout moment contester la validité ou l'opposabilité de ces droits devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures spécifiques. Selon l'issue desdites contestations, les droits pourraient voir leur portée réduite ou être annulés et ainsi permettre leur contournement par des concurrents. De plus, des évolutions, changements ou des divergences d'interprétation du cadre légal régissant la propriété intellectuelle en Europe, aux Etats-Unis ou dans d'autres pays pourraient permettre à des concurrents d'utiliser les inventions ou les droits de propriété intellectuelle de la Société, de développer ou de commercialiser les produits de la Société ou ses technologies sans compensation financière. En outre, il existe encore certains pays qui ne protègent pas les droits de propriété intellectuelle de la même manière qu'en Europe ou aux Etats-Unis, et les procédures et règles efficaces nécessaires pour assurer la défense des droits de la Société peuvent ne pas exister dans ces pays. Il n'y a donc aucune certitude que les futurs brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle de la Société ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ou qu'ils procureront une protection efficace face à la concurrence et aux brevets de tiers couvrant des inventions similaires.

En conséquence, les droits de la Société sur ses futurs brevets ou marques, les demandes y afférents et ses futurs autres droits de propriété intellectuelle pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence. La Société ne peut donc garantir de manière certaine (i) qu'elle parviendra à développer de nouvelles inventions qui pourraient faire l'objet d'un dépôt ou d'une délivrance d'un brevet ; (ii) que les demandes de brevets et autres droits

en cours d'examen donneront effectivement lieu à la délivrance de brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle enregistrés ; (iii) que les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle qui lui seront délivrés dans le futur ne seront pas contestés, invalidés ou contournés par des concurrents ; et (iv) que le champ de protection conféré par les brevets, les marques et les titres de propriété intellectuelle de la Société est et restera suffisant pour la protéger face à la concurrence et aux brevets, marques et titres de propriété intellectuelle des tiers couvrant des dispositifs, produits, technologies ou développements similaires.

En tout état de cause, la Société ne peut exclure tout risque de contrefaçon de ses droits de propriété intellectuelle ou de remise en cause de la validité de ses futurs brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle.

Mesures de gestion des risques : Le portefeuille de brevet de la Société est en grande partie codétenu avec IFP Energies Nouvelles qui le gère, et apporte à la Société ses capacités de défense. En effet, dans le cadre de l'Accord Cadre qui régit les conditions du partenariat entre la Société et IFP Energies Nouvelles, IFP Energies Nouvelle rédige, dépose et entretient les brevets communs issus des travaux menés conjointement entre ENOGIA et IFP Energies Nouvelles. Lesdits brevets sont alors codétenus à 50% par les deux parties, et en contrepartie, ENOGIA verse à IFP Energies Nouvelles une royauté sur son Chiffre d'Affaires pour bénéficier des droits mondiaux et exclusifs d'exploitation des brevets. Ce mécanisme concerne 8 familles de brevets sur les 10 détenues par la Société et s'applique principalement aux développements dans le cadre des ORC.

Degré de criticité du risque net : Elevé

Risques liés aux litiges

La Société, du fait de son activité, peut faire l'objet de procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage, de procédures contentieuses avec des clients, employés, partenaires ou des autorités étatiques. Certaines de ces procédures pourraient amener la Société à devoir verser des dommages intérêts, à payer des amendes, à effectuer des réparations en équité ou à reverser des profits.

Mesures de gestion des risques : Lorsque cela s'avère opportun et nécessaire, la Société passe les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents aux litiges.

Degré de criticité du risque net : Faible

2.11 PERSPECTIVES

Pour le second semestre de l'exercice, ENOGIA bénéficie d'une solide dynamique commerciale sur l'ensemble de ses marchés stratégiques (Industrie, Géothermie, Maritime, Environnement) : les prises de commandes du semestre ont atteint 10,3 M€, portant le carnet de commandes à un nouveau record de 30,0 M€ au 30 juin 2026, en hausse de 12% sur six mois et de 70% sur un an. Ce carnet de commandes est diversifié sur plusieurs marchés : la Géothermie (projet phare en Grèce), l'Environnement (plusieurs contrats de traitement de déchets au Royaume-Uni et en Asie) et l'Industrie (commande importante en France).

Dans ce contexte, ENOGIA confirme viser pour l'ensemble de l'exercice 2026 une croissance de son chiffre d'affaires supérieure à 30%, assortie d'une poursuite de l'amélioration de la marge d'EBITDA.

En ce qui concerne les perspectives de moyen terme, ENOGIA poursuit le déploiement de son plan stratégique à horizon 2028 « Turbo 2028 », qui progresse conformément à la feuille de route sur ses quatre axes clés. Sur le volet Production & Industrialisation, l'ouverture du nouveau site de Marseille est désormais effective, avec un triplement des capacités de production. Sur le volet R&D & Extension de gamme, l'ingénierie de la nouvelle gamme de moyenne puissance (300 kW – 3 MW) a été lancée, avec un premier pilote attendu en 2027. Sur le volet Commercial & Export, la Société poursuit le renforcement de son dispositif à l'international, notamment en Asie. Enfin, sur le volet Energy as a Service, ENOGIA vise toujours une première signature significative d'ici la fin de l'année.

La Société renouvelle l'ensemble des objectifs financiers annoncés dans le cadre de son plan Turbo 2028 : une croissance moyenne d'environ 30% par an sur la période 2025-2028, soit un chiffre d'affaires de 25 M€ à cet horizon, accompagné d'une marge d'EBITDA de 20% et un Free cash-flow positif, hors investissements liés au déploiement du modèle « Energy as a Service ».

3 ELEMENTS FINANCIERS

3.1 ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2026

3.1.1 Compte de résultat

Compte de résultat	30/06/2026	30/06/2025
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue (biens et services)	7 152	5 432
Montant net du chiffre d'affaires	7 152	5 432
Subventions d'exploitation	348	294
Reprise sur provisions et amortissements	0	0
Transferts de charges	0	0
Production stockée	0	0
Production immobilisée	1 690	846
Autres produits	97	93
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	9 287	6 665
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	(740)	2
Autres achats et charges externes	6 641	3 714
Impôts, taxes et versements assimilés	55	23
Salaires et traitements	1 551	1 263
Charges sociales	646	507
Dotations aux amort.des immobilisations	933	987
Dotations aux provisions	20	0
Autres charges	34	217
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	9 139	6 712
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	148	(47)
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	11	18
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	236	196
2. RESULTAT FINANCIER	(225)	(178)
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(78)	(226)
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(188)	(262)
TOTAL DES PRODUITS	9 298	6 683

TOTAL DES CHARGES	9 187	6 647
R E S U L T A T	111	36

3.1.2 Bilan

Actif (en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	15 702	7 412	8 291	7 549
Immobilisations corporelles	1 764	1 171	593	249
Immobilisations financières	501	75	426	292
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	17 967	8 658	9 310	8 091
Actif circulant				
Stocks	960	31	930	189
Avances et acomptes versés sur commandes	719		719	301
Créances				
Clients et comptes rattachés	10 724	957	9 766	9 307
Autres créances	2 582	344	2 238	1 931
Disponibilités	1 506		1 506	4 015
Charges constatées d'avance	106		106	106
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	16 596	1 332	15 265	15 850
Comptes de régularisation	50		50	50
TOTAL DE L'ACTIF	34 613	9 990	24 624	23 991

Passif (en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Capitaux propres		
Capital social	636	629
Prime d'émission	6 124	5 977
Réserve légale	13	13
Report à nouveau	(3 251)	(3 427)
Résultat de l'exercice	111	176
Subventions d'investissement	3 421	3 761
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	7 053	7 128
Autres fonds propres	310	280
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	20	20
Provisions pour charges	190	170
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	210	190
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 052	2 835
Emprunts et dettes financières divers	826	507
Autres emprunts obligataires	4 175	3 954
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 286	3 557
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 622	2 675
Dettes fiscales et sociales	513	1 160
Autres dettes	0	0
Produits constatés d'avance	578	1 703
TOTAL DES DETTES	17 051	16 392
TOTAL DU PASSIF	24 624	23 991

3.1.3 Etats des variations des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Total capitaux propres
Situation à la clôture au 01/01/2026	629	5 977	13	(3 427)	176	3 761	7 128
Affectation du résultat N-1	-	-	-	176	(176)	-	0
Augmentation de capital	8	-	-	-	-	-	8
Augmentation prime d'émission	-	146	-	-	-	-	146
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	111	-	111
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	(340)	(340)
Situation à la clôture au 30/06/2026	636	6 124	13	(3 251)	111	3 421	7 053

3.2 NOTES AUX COMPTES INTERMEDIAIRES

Note 1 : Présentation de la société

ENOGIA répond aux grands défis de la transition écologique et énergétique grâce à sa technologie unique et brevetée de micro-turbomachines compactes, légères et durables. Leader français de la conversion de chaleur en électricité avec sa large gamme d'ORC, ENOGIA permet à ses clients de produire une électricité décarbonée et de valoriser la chaleur perdue ou renouvelable. ENOGIA commercialise également des compresseurs d'air pour Piles à combustibles ainsi que des services à haute valeur ajoutée en turbomachines. Présent dans plus de 25 pays, ENOGIA poursuit sa conquête commerciale en France et à l'international. Créée en 2009, l'entreprise, basée à Marseille, compte près de 50 collaborateurs investis dans la conception, la production et la commercialisation de solutions technologiques respectueuses de l'environnement. L'implication d'ENOGIA en termes de RSE s'établit à un niveau de performance « Avancée » selon Ethifinance.

Note 2 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France selon le Plan Comptable Général (règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG). Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

Continuité de l'exploitation ;

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les états financiers sont établis en euros. De façon générale, les

valeurs présentées sont arrondies à l'unité la plus proche ; par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter un écart non significatif par rapport au total reporté.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Note 3 : Principales méthodes comptables

1. Frais de développement

Ils peuvent être comptabilisés à l'actif :

- S'ils se rapportent à des projets nettement individualisés
- Ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité

Ces frais de développement satisfont aux critères d'immobilisation de l'article 212-3 du Plan comptable Général qui sont les suivants :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement sont ainsi enregistrés à l'actif du bilan en immobilisation incorporelles évalués sur la base des dépenses qui correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise, dans ce domaine pour son propre compte.

Les frais de développement activés sont amortis, dès lors que le produit en découlant est commercialisable, sur la durée attendue des retombées économiques des projets auxquels ils se rattachent. La durée d'amortissement est plafonnée à 5 ans.

2. IMMOBILISATIONS

a. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition (hors frais financiers) et à leur coût de revient engagé par la société pour les immobilisations créées.

Les amortissements sont calculés selon leur durée d'utilisation :

- Constructions 20 ans
- Agencement et aménagement des constructions 10 ans
- Installation technique 10 ans
 - o Matériel et outillage industriel 5 à 10 ans
- Matériel de transport 5 ans

- Mobilier de bureau 5 ans
- Matériel de bureau 5 à 10 ans

b. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition (hors frais financiers) et à leur coût de revient engagé par la société pour les immobilisations créées.

Les amortissements sont calculés selon leur durée d'utilisation :

- Logiciels 3 ans
- Frais de développement 5 ans

c. Immobilisations financières

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Leur valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition. Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité des titres d'une participation détenue devient inférieure à sa valeur d'entrée. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives.

d. Dépréciation des actifs immobilisés

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

e. Stocks

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Leur progression sur le semestre reflète le déménagement de l'outil industriel, qui a conduit à constituer des volumes de matériel en attente de fabrication plus importants qu'à l'accoutumée.

f. Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

g. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas. Le taux de provision varie en fonction de l'âge de la créance, du délai de remboursement, de l'existence d'une procédure amiable ou collective.

h. Disponibilité

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

i. Provisions pour risques et charges

Les provisions constituées sont déterminées en fonction des risques connus ou probables à la clôture de l'exercice. Ces provisions sont réajustées chaque année en tenant compte de la meilleure estimation du risque à la date d'arrêté des comptes.

Compte tenu de la comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat à l'avancement, si une perte à terminaison est constatée, cette dernière est provisionnée en provision pour risques et charges.

j. Chiffre d'affaires

La société applique la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Cette technique consiste à comptabiliser le résultat et le chiffre d'affaires à l'avancement.

Cette application est possible pour les opérations partiellement exécutées à la clôture selon l'article

L 123-21 du code de commerce) dans les conditions suivantes :

- Une opération est acceptée par un co-contractant
- La réalisation de l'opération est certaine
- L'évaluation du bénéfice global de l'opération est effectuée avec une sécurité suffisante

En outre, trois critères permettent de déterminer que le résultat est estimé de manière fiable :

- Possibilité d'identifier clairement le montant total des produits du contrat
- Possibilité d'identifier clairement le montant total des coûts imputables au contrat
- Existence d'outils de gestion, de comptabilité analytique et de contrôle interne permettant de valider le pourcentage d'avancement et de réviser au fur et à mesure de l'avancement, les estimations de charges, de produits et de résultats.

Dans ces conditions, l'entreprise a choisi de mesurer l'avancement des contrats par le rapport entre les coûts des travaux effectués à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

Si une perte à terminaison est constatée, cette dernière est provisionnée sous déduction de la perte déjà réalisée.

k. Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel. En application de l'article 513-5 du Plan comptable général, cette rubrique comprend également les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales, ainsi que les corrections d'erreurs, à l'exception de celles imputées directement sur les capitaux propres.

Les produits et charges qui ne répondent pas à cette définition – au premier rang desquels la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat en contrepartie de l'amortissement des immobilisations qu'elles financent – sont désormais présentés en résultat d'exploitation.

Note 4 : Changements de méthodes comptables – Résultat exceptionnel

Deux textes de l'Autorité des normes comptables, entrés en vigueur au 1er janvier 2025, continuent de produire leurs effets sur la présentation des comptes : le règlement ANC 2023-02, relatif à la présentation du compte de résultat, et le règlement ANC 2022-06, qui redéfinit notamment le périmètre du résultat exceptionnel.

Le règlement ANC 2023-02 supprime la rubrique « Résultat exceptionnel » : les produits et charges qui y figuraient sont désormais reclassés en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon leur nature. Le règlement ANC 2022-06 emporte par ailleurs deux conséquences sur la présentation : l'amortissement des frais liés aux emprunts et aux émissions obligataires est présenté en résultat financier, et les transferts de charges ne font plus l'objet d'une présentation distincte, étant imputés directement aux postes de charges concernés.

Il s'agit d'un changement de présentation résultant de l'application obligatoire de ces règlements, sans incidence sur la reconnaissance ni sur l'évaluation des opérations.

Afin d'assurer la comparabilité, les données du premier semestre 2025 présentées en comparatif ont été retraitées : 366 k€ de produits - dont 273 k€ de quote-part de subventions d'investissement virée au résultat - et 117 k€ de charges antérieurement classées en résultat exceptionnel sont présentés en résultat d'exploitation.

Ces reclassements sont sans incidence sur le résultat net ni sur les capitaux propres. Le résultat exceptionnel est nul au premier semestre 2026 comme au premier semestre 2025 retraité, aucun élément significatif ne répondant à la nouvelle définition de cette rubrique.

Note 5 : Evènements significatifs

Au 30 juin 2026, le chiffre d'affaires d'ENOGIA a poursuivi sa progression pour atteindre 7,2 millions d'euros (M€), soit une croissance de 32%. La part réalisée à l'export s'est encore accrue, à 98% de l'activité totale contre 88% au premier semestre 2025.

La Société a poursuivi son travail sur le design-to-cost et l'amélioration des marges brutes tout en ayant contenu l'évolution des charges fixes.

Note 6 : Notes aux comptes intermédiaires

a. Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 7 152 K€ au 30 juin 2026, contre 5 432 K€ au 30 juin 2025, soit une augmentation de 32%.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Ventes de marchandise et produits finis	6 521	4 352
Prestations de services	631	1 081
Chiffres d'affaires	7 152	5 432

La répartition géographique du chiffre d'affaires au cours des périodes présentées, se présente de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
France	165	630
Export	6 987	4 802
TOTAUX	7 152	5 432
dont Turbomachines Innovantes	615	916
PART en %	8,6%	16,9%

Soit une part du chiffre d'affaires à l'export de 97,7%.

b. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 06 2026	30 06 2025
Production stockée	0	0
Production immobilisée	1 690	846
Subventions d'exploitation	348	294
Reprises sur amortissements et prov.	0	0
Transferts de charges	0	0
Autres produits	97	93
Autres produits d'exploitation	2 135	1 233

c. L'EBITDA

L'EBITDA désigne le résultat d'exploitation avant prise en compte des dotations et reprises des amortissements et provisions qui sont des flux « non-cash » (amortissement des immobilisations, provisions sur actifs circulants et pour risques et charges et pertes à terminaison). L'EBITDA est déterminé après production immobilisée. Les produits et charges reclassés du résultat exceptionnel vers le résultat d'exploitation en application de la réforme comptable, assimilés à des reprises, ne sont pas retenus dans le calcul de l'EBITDA.

Ce solde de gestion illustre la capacité de l'entreprise à financer son exploitation au-delà de sa structure de financement et de la fiscalité.

Ce solde intermédiaire de gestion présente en outre l'intérêt d'être plus facilement comparable entre les différentes entreprises et limite les retraitements comptables.

(en milliers d'euros)	30 06 2026	30 06 2025
Chiffre d'affaires	7 152	5 432
Total Produits d'Exploitation	9 287	6 665
EBITDA	1 100	691
Marge d'EBITDA	15%	13%

La marge d'EBITDA s'établit à 15% au 30 juin 2026, contre 13% au 30 juin 2025.

L'EBITDA s'établit à 1 100 K€ au premier semestre 2026, contre 691 K€ un an plus tôt, soit une progression de 59%. Cette évolution intègre une augmentation des loyers, tandis que la hausse des charges de personnel reste contenue (+24%) au regard de l'essor de l'activité.

d. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

	30 06 2026	30 06 2025
(en milliers d'euros)	Total	Total
Reprises sur Dépréciations	2	10
Autres produits financiers	9	7
Total des produits financiers	11	18
Dotations aux dépréciations	0	0
Intérêts et charges assimilées	236	196
Autres charges financières	1	-
Total des charges financières	236	196
Résultat financier	(225)	(178)

Le résultat financier s'établit à -225 K€ au premier semestre 2026, contre -178 K€ au premier semestre 2025. Il est composé principalement d'intérêts et charges assimilées, en progression avec la mise en place de nouveaux emprunts sur la période. Les emprunts de la société sont essentiellement à taux fixe.

e. Résultat exceptionnel

La rubrique « Résultat exceptionnel » ayant été supprimée par la réforme comptable entrée en vigueur le 1er janvier 2025, aucun produit ni charge n'y est classé, ni au premier semestre 2026 ni au premier semestre 2025 retraité. Les montants correspondants sont présentés en résultat d'exploitation.

f. Impôt sur les sociétés

Crédit impôt recherche & Crédit impôt innovation

Les crédits d'impôts constatés au titre de la période sont de 188 K€.

g. Etat des immobilisations

Au 30 juin 2026, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	Augmentation	Diminution	30/06/2026
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	122	-	-	122
Immobilisations incorporelles en cours	4 704	1 590	-	6 294
Autres immobilisations incorporelles	9 287	-	-	9 287
Immobilisations incorporelles	14 112	1 590	0	15 702
Installations techniques, matériels & outillages industriels	79	-	-	79
Autres immobilisations corporelles	1 258	428	-	1 686
Immobilisations corporelles	1 336	428	0	1 764
Titres de participation	145	-	-	145
Autres immobilisations financières	224	955	823	356
Immobilisations financières	369	955	823	501
Total général	15 817	2 973	823	17 967

Les investissements incorporels et corporels réalisés depuis le 1^{er} janvier 2026 s'élèvent à 2,0 M€. Ils portent principalement sur le lancement du programme d'extension de la gamme ORC à des machines de plus forte puissance, sur la poursuite du Design-to-Cost destiné à réduire le coût de production des modules, sur le développement de Turbomachines innovantes (stockage thermodynamique d'énergie électrique, conversion de chaleur à haute performance en cycles au CO2 supercritique), et sur l'aménagement du nouveau site industriel de Marseille, qui permet un triplement des capacités de production.

h. Stock et dépréciation des stocks

	30/06/2026	30/06/2025
(en milliers d'euros)	Total	Total
Stock de Matières premières	960	113
Dépréciation sur stock	31	31
TOTAL	930	82

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Leur progression sur le semestre reflète le déménagement de l'outil industriel, qui a conduit à constituer des volumes de matériel en attente de fabrication plus importants qu'à l'accoutumée.

i. Clients et dépréciation des clients

Les créances clients se détaillent de la façon suivante :

	30/06/2026	30/06/2025
(en milliers d'euros)	Total	Total
Valeur nominale brute des clients	10 724	8 465
Dépréciation des comptes clients	957	693
Valeur nette comptable des comptes clients	9 766	7 772

j. Etat des échéances des créances et des dettes

Les créances se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros) Au 30/06/2026	Brut	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	10 724	10 724		
Avances et acomptes fournisseurs	719	719		
Etat, impôts sur les bénéfices	378	378		
Etat, subventions à recevoir	1 030	1 030		
Etat, Taxe sur la valeur ajoutée	305	305		
Stocks	960	960		
Autres	975	975		
Etat des créances à l'actif circulant	15 091	15 091	0	0

(en milliers d'euros) Au 30/06/2025	Brut	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	8 465	8 465		
Avances et acomptes fournisseurs	283	283		
Etat, impôts sur les bénéfices	1 119	1 119		
Etat, subventions à recevoir	1 553	1 553		

Etat, Taxe sur la valeur ajoutée	269	269		
Stocks	113	113		
Autres	402	402		
Etat des créances à l'actif circulant	12 316	12 316	0	0

Les dettes se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros) Au 30/06/2026</i>	Brut	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 052	1 129	2 697	225
Emprunts et dettes financières diverses	5 001	5 001		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	2 622	2 622		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 286	4 286		
Dettes fiscales & sociales	513	513		
Autres dettes	0	0		
Produits constatés d'avance	578	578		
Etat des dettes	17 051	14 129	2 697	225

Au 30 juin 2026, les dettes à moins d'un an s'élèvent à 14,1 M€, dont 4,3 M€ de dettes fournisseurs, 2,6 M€ d'avances et acomptes reçus sur commandes et 5,0 M€ d'emprunts et dettes financières diverses incluant les emprunts obligataires. Elles se comparent à 15,1 M€ de créances d'actif circulant à moins d'un an et à une trésorerie disponible de 1,5 M€.

k. Trésorerie

Les comptes de trésorerie sont composés de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 06 2026	30 06 2025
Disponibilités	1 506	2 294
Trésorerie active	1 506	2 294
Concours bancaires	0	0
Trésorerie passive	0	0
Trésorerie nette	1 506	2 294

l. Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance concernent uniquement des charges et produits d'exploitation.

m. Capital social

Catégories d'actions	Valeur nominal		Nombre des titres			
	Début de l'exercice	Fin d'exercice	Début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés / transférés durant l'exercice	Fin d'exercice
Actions ordinaires	628 753,20	636 453,20	6 287 532	77 000	-	6 364 532
Actions de catégorie A						
Situation à la clôture au 30/06/2026	628 753,20	636 453,20	6 287 532	77 000	-	6 364 532

n. Etat des provisions pour risques et charges (PRC)

Au 30 juin 2026, les PRC se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2025	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Dont utilisés	Au 30/06/2026
Provisions pour risques	20				20
Autres provisions pour charges	170	20			190
TOTAL	190	20	0	0	210

Les provisions pour risques et charges sont constituées principalement d'une provision constituée au titre d'un contrat ancien.

o. Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2026	< 1 an	[1 - 2 ans]	> 2 ans
Dettes fournisseurs	4 286	4 286	0	0
Factures non parvenues	0	0	0	0
Fournisseurs & comptes rattachés	4 286	4 286	0	0

p. Charges à payer et avoirs à établir

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2026	Au 30/06/2025
Dettes provisionnées - Congés à payer	69	132
Charges sur congés à payer	32	47
Autres dettes fiscales et sociales	412	1 064
Autres	0	0
TOTAL	513	1 243

q. Engagements financiers

Vente de pièce de rechange avec engagement de reprise

Il s'agit d'un engagement financier dans le cadre d'un contrat commercial. La société s'engage à l'issue du contrat de maintenance à reprendre le stock de pièces de rechange à leur valeur d'achat, sauf si le client souhaite conserver tout ou une partie de ce stock.

Montant contractuel : 68K€ au 30 Juin 2026.

Contrat de prêt CIC 164017 – 2022 :

Prêt garanti par un nantissement de troisième rang sur un fonds de commerce de prestations de conseil en énergétique (Montant de l'emprunt à l'origine 500 K€ ; montant restant à rembourser au 30/06/2026 : 66 K€ ; Date de fin d'échéance de la garantie : 05/12/2026).

Contrat de prêt CEPAC 164020 – 2024 :

Prêt garanti par un nantissement de quatrième rang sur un fonds de commerce de conception, fabrication et vente (Montant de l'emprunt à l'origine 300 K€ ; montant restant à rembourser au 30/06/2026 : 188 K€ ; Date de fin d'échéance de la garantie : 05/11/2028).

Contrat de prêt CAAP 164021 – 2024 :

Prêt garanti par un nantissement de premier rang sur un fonds de commerce de conception, assemblage, commercialisation et installation d'unités de production d'énergie (Montant de l'emprunt à l'origine 300 K€ ; montant restant à rembourser au 30/06/2026 : 182 K€ ; Date de fin d'échéance de la garantie : 10/10/2028).

r. Effectif de fin de période :

	Effectif en fin d'exercice	Effectif moyen
Cadres	45	46,17
Non Cadres	21	20.50

s. Indemnité de fin de carrière :

Compte tenu de l'âge moyen de l'effectif de la Société, l'indemnité de fin de carrière n'est pas significative.

t. Transactions avec les parties liées :

Dans la mesure où les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales, ces transactions n'ont pas été détaillées.

u. Rémunération des dirigeants :

Le montant global des rémunérations versées aux organes de direction (Conseil d'administration) s'élève à 155 000 euros sur le premier semestre 2026. Le montant indiqué comprend le salaire brut, les primes, les avantages en nature et les jetons de présence. Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun système spécifique de retraite. Aucun crédit et/ou avance n'a été consenti aux organes de direction sur l'exercice.

v. Résultat par action

<i>(en euros)</i>	Au 30/06/2026	Au 30/06/2025
Résultat Net (en €)	110 854	36 014
Nombre moyen d'actions pondéré - Résultat de base	6 364 532	6 287 532
Nombre moyen d'actions pondéré - Résultat dilué	6 364 532	6 287 532
TOTAL	0,02	0,01



43 avenue de Boisbaudran 13015 Marseille - FRANCE
+33(0)4 84 25 60 17 - info@enogia.com

www.enogia.com